

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Appel-a-projets-ADEME-Eco-innovation-Aquitaine-INPI,2378.html>

Aquitaine, la première région pour la création des
emplois verts

Appel à projets ADEME : Eco-innovation en Aquitaine

- Finance - Contribution Economique -



Date de mise en ligne : jeudi 25 février 2010

ADEME



inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Selon l'Observatoire des Investissements, l'Aquitaine arrive largement en tête des régions françaises avec 1 084 emplois verts créés en 2009, loin devant l'Ile de France (792 emplois) et PACA (376 emplois). Elle représente à elle seule près de 20 % des emplois créés en France. Dans ce cadre et dans la volonté pérenne de renforcer en Aquitaine l'offre de services, de technologies et d'équipements destinés à mesurer, prévenir, limiter et corriger les atteintes à l'environnement, l'ADEME lance un appel à projets Eco-innovation en Aquitaine. A l'occasion de cet appel à projet, l'INPI dévoile les résultats de son étude sur le thème "Eco-innovation : tendances et enjeux économiques".

En partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine, OSEO Aquitaine, la DRIRE Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et avec le soutien du fonds FEDER, l'ADEME lance un appel à projets visant à soutenir les démarches innovantes individuelles ou partenariales des entreprises régionales :

- ▶ qui souhaitent réaliser un développement éco-innovant,
- ▶ qui se diversifient en créant de nouvelles éco-activités,
- ▶ qui mettent au point des produits éco-conçus,
- ▶ qui innovent dans des modes d'organisation ou de production durables.

3 sessions sont à noter avec les retro-plannings suivants :

- ▶ SESSION 1 : date limite de dépôt des dossiers : 1er mars 2010 - comité de sélection : 16 mars
 - ▶ SESSION 2 : date limite de dépôt des dossiers : 1er juin 2010 - comité de sélection : 15 juin
 - ▶ SESSION 3 : date limite de dépôt des dossiers : 1er octobre 2010 - comité de sélection : 12 octobre
-
- ▶ [Téléchargez la présentation de l'appel à projets \(DOC - 2M\)](#)
 - ▶ [Téléchargez le dossier de candidature \(DOC - 2M\)](#)

Étude INPI - Eco-innovation : tendances et enjeux économiques

En partenariat avec l'ADEME, l'INPI a présenté les résultats d'une étude réalisée à partir des dépôts de brevets dans l'éco-innovation. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement par la France, l'INPI a cherché à décrypter les tendances de l'innovation permettant de répondre aux nouvelles données.

Premier constat, les brevets d'éco-innovation représentent 37 % du total des brevets français publiés en 2009, soit plus de 5 000 brevets. La France est donc particulièrement dynamique dans ce domaine.

Deuxième constat, la répartition des brevets d'éco-innovation montre une adéquation de la réponse des industriels aux problèmes d'émission importante de CO2 liés à leur secteur.

Pour son étude, l'INPI s'est limité à l'analyse de 2 000 brevets spécifiquement « verts », c'est-à-dire ceux dont l'objet porte directement et uniquement sur les éco-innovations dans l'énergie, les transports, le bâtiment, et la dépollution

et pas seulement sur une

éventuelle application dans l'éco-innovation. La part de ces "éco-brevets" a été multipliée par 2 entre 2000 et 2009, pour atteindre 15 % du total des brevets français.

Les tendances de l'innovation

- ▶ Production d'énergie : 1/3 des brevets concerne l'énergie nucléaire et 1/3 l'énergie solaire. L'ensemble des autres types d'énergie représente le tiers restant.
- ▶ Transport : 80% des brevets concernent la maîtrise de la consommation dans l'automobile tandis que 20% concernent les technologies de propulsion alternative. Une position dominante de la France devant l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis dans l'automobile comme dans l'aéronautique.
- ▶ Bâtiment : la France comble son retard avec 1/3 des brevets qui concernent le chauffage, 1/3 l'isolation et 1/3 l'éclairage.
- ▶ Dépollution : depuis 2005 la France est le pays dont le pourcentage d'innovation en matière de dépollution est le plus élevé et est le seul qui y consacre une part croissante de brevets avec 3% en 2009.

Depuis le Grenelle de l'environnement, parmi les technologies les plus dynamiques on retrouve les cellules photovoltaïques, les moteurs électriques et l'isolation des bâtiments, parmi les technologies en recul on retrouve les biocarburants. Plus récemment le traitement de l'air et la valorisation des déchets marquent sensiblement le pas.

De manière plus générale, les technologies en hausse sont le solaire, l'éolien, les propulsions alternatives, l'isolation, le chauffage, le stockage du CO₂ ; les technologies en baisse sont la biomasse, la pile à combustible, le moteur à combustion interne.

▶ [Télécharger les résultats de l'étude \(pdf - 1 Mo\).](#)

Post-scriptum :

▶ **A propos de l'INPI** : Établissement public sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises. Il participe activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon. www.inpi.fr.

▶ **A propos de l'ADEME** : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.